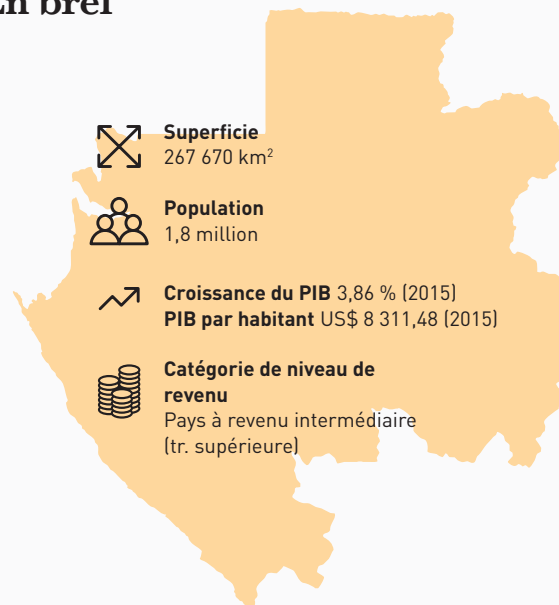




1. Contexte du pays

Depuis 2009, plusieurs restructurations gouvernementales – la dernière datant de 2015 – ont provoqué une instabilité pour les partenaires au développement et ont entravé la mise en œuvre du plan stratégique « Gabon émergent ». En 2015, la croissance économique a ralenti, passant de 5,6 % en 2013 à 4 %. Cette baisse résulte de la forte chute des prix du pétrole associée à la réduction des investissements publics de 50 % ; une situation aggravée par l'augmentation de la dette publique qui était de 36 % en 2016 contre 27,7 % en 2014. De façon plus structurelle, si l'économie a connu une croissance positive au cours des quatre dernières décennies, elle n'a toutefois pas créé suffisamment d'emplois (21 % de chômage en 2010), en raison également d'une législation rigide et de compétences insuffisantes fournies par le système éducatif. Il est donc un peu paradoxal qu'en dépit d'un revenu par habitant relativement élevé, le taux de pauvreté au Gabon reste supérieur à 30 % et que 75 % des OMD n'aient pas été atteints. Au lendemain des élections présidentielles de 2016, une nouvelle stratégie à trois volets a récemment été présentée pour transformer le Gabon en pays émergent d'ici 2025.

En bref

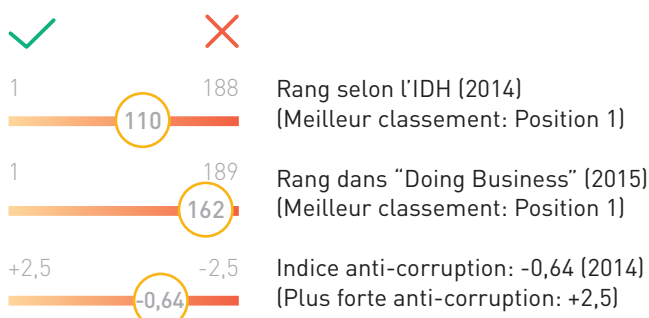


Indices clés de développement :

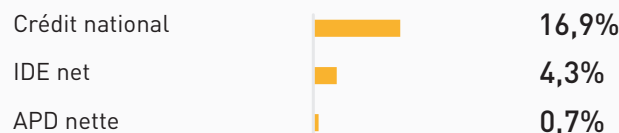


APD / Formation de capital
1,74 % (2014)

APD par habitant US\$ 65,99 (2014)



Ressources (% Produit intérieur brut)



Défis majeurs de développement

Bien que le Gabon dispose d'un grand potentiel en raison de ses abondantes ressources naturelles, celles-ci arrivent à épuisement et le pays a besoin d'une approche durable fondée sur la diversification économique. Les défis majeurs consistent à améliorer le capital humain, à créer un environnement économique équitable et transparent et à améliorer la qualité et le coût de l'accès aux infrastructures. Le Gabon dispose également d'un marché intérieur limité, ce qui nécessite un niveau plus élevé d'intégration sous-régionale dans des domaines tels que l'énergie, les transports et les infrastructures de télécommunications. Le retour à la croissance devrait également bénéficier aux segments les plus vulnérables de la population, tels que définis dans la nouvelle Stratégie d'investissement humain du Gabon (SIHG).

2. Efforts pour mettre en oeuvre les principes d'efficacité

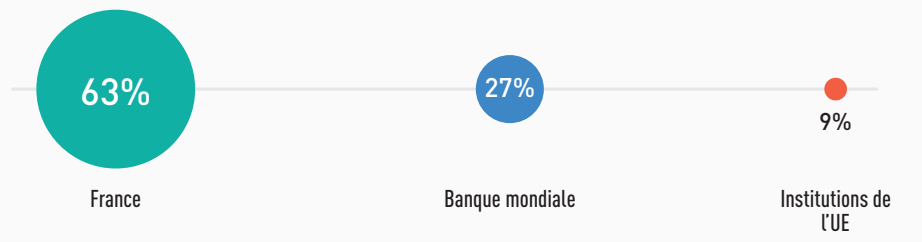
A. Politiques et outils pour l'alignement des partenaires

Les orientations stratégiques à moyen terme (2011 à 2016) du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) s'articulent autour des axes prioritaires suivants : croissance économique, réduction de la pauvreté, développement durable, gouvernance,

capital humain, infrastructures et développement industriel. Ces orientations sont le fruit d'un processus participatif avec les homologues nationaux, le secteur privé et les organisations de la société civile (OSC). Le plan Gabon émergent est

complété par des plans sectoriels tels que la SIHG 2015 (accès universel à l'assurance maladie) et GRAINE, un programme agricole visant à accroître la production alimentaire en facilitant l'accès à la terre et à l'équipement agricole.

Principaux partenaires au développement dans ce cycle de suivi (selon versements indiqués)



 **Non**
Participation au suivi 2014

 **Non**
Existence d'une politique nationale de coopération

B. Gouvernance et gestion des finances et de la coopération pour le développement

L'aide publique au développement (APD) représente habituellement moins de 1 % du PIB. Le pays a cependant adhéré à la Déclaration de Paris et participé au cycle de suivi de 2010. Sur recommandation des partenaires au développement, un cadre de coopération a été officialisé en 2015 et un comité mixte a été créé par ordre du Premier Ministre (arrêté N° 328). Sous sa présidence, il rassemble le gouvernement et les partenaires au développement (CCG/PTFAE). Quatre sous-comités traitent des aspects stratégiques de la coordination de l'APD et huit groupes de travail thématiques couvrent tous les secteurs d'intervention. Ceux-ci sont opérationnels et offrent un cadre consultatif approprié, bien qu'aucune politique de développement concrète, ni même un programme d'efficacité de

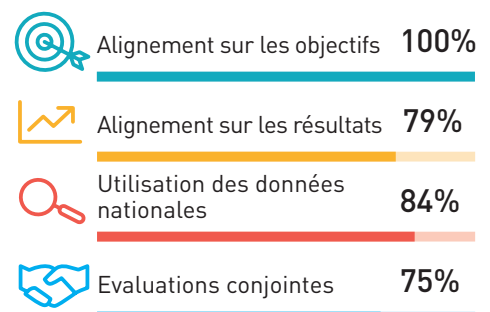
la coopération n'existe. Un neuvième groupe de travail est créé pour renforcer les capacités institutionnelles. Ses tâches principales sont de favoriser la collecte de statistiques nationales, adopter une politique de financement public pour le développement, et moderniser le cadre institutionnel et le système d'information sur la coopération. En 2014, le Gabon a participé à la réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement à Mexico. Le Comité mixte élabore actuellement des orientations stratégiques entre le gouvernement et les partenaires au développement relatives à la manière de coordonner le financement public extérieur du développement conformément aux principes de Busan.

3. Appropriation nationale

Indicateur 1. Alignement et utilisation du cadre de résultats du pays par les partenaires

Selon les chiffres, 100 % de la coopération pour le développement rapportée en 2015 s'aligne sur les objectifs nationaux définis dans le plan Gabon émergent et ses plans d'opérationnalisation sectoriels et locaux. Un bon pourcentage des interventions de coopération (79 %) est alignée sur les résultats et 84 % utilisent des données nationales. Le Gouvernement gabonais a joué un rôle dans 75 % des projets en

cours d'évaluation pour définir la portée et l'examen des résultats de suivi et d'évaluation. S'agissant de l'alignement sur les résultats et le suivi, ces résultats agrégés satisfaisants se rapportent uniquement à la coopération relativement limitée de la FAO et de l'UNICEF, les autres participants ne fournissant pas de détails au-delà d'un alignement global sur les priorités et les méthodes d'évaluation.

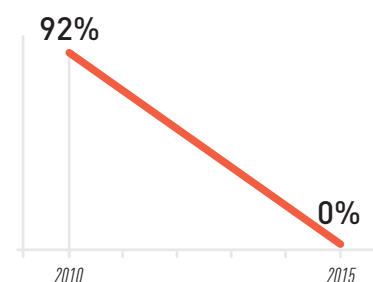


Indicateur 6. La coopération au développement est inscrite au budget (soumis à l'examen parlementaire)

Le Gabon n'a pas participé à l'enquête du Partenariat mondial en 2013. Cependant, dans l'enquête de 2011, les données collectées en 2010 indiquaient que 92 % de la coopération était enregistrée sur le budget de l'État. Les données de ce cycle de suivi démontrent que la coopération

au développement occupe peu de place dans le budget. Étant donné que seulement trois des cinq partenaires de développement participant au cycle de suivi ont fourni des informations pour cet indicateur, ce pourcentage pourrait ne pas refléter la réalité.

Pourcentage au budget



Indicateurs 9 et 10. Utilisation des systèmes nationaux

Les données recueillies pour l'exercice indiquent un taux moyen de 61 % en ce qui concerne les quatre types d'utilisation des systèmes nationaux. Ces chiffres ne montrent pas qu'ils correspondent à un seul partenaire principal (la France) habituellement impliqué dans d'importants projets d'investissement dans le domaine des infrastructures entièrement mis en

œuvre en collaboration avec l'administration nationale. Une infime partie du total (0,1 %) fait en fait référence aux transactions de la Banque africaine de développement qui utilisait les procédures nationales d'achats. Probablement pour la même raison, le taux de déliement s'est amélioré au cours de la dernière année (71 % en 2013). En l'absence d'Évaluation des politiques et des institutions

nationales (EPIN), il est difficile de savoir si l'utilisation des systèmes nationaux est liée à leur attractivité en termes de fiabilité et de performance ou en raison de dispositions légales obligatoires. Il importera donc de surveiller le niveau d'utilisation des systèmes nationaux en ce qui concerne les projets nouvellement approuvés, notamment pour la Banque mondiale, la FAO, l'UE et l'UNICEF.

	Budget (idéal: 100%)	Rapports financiers (idéal: 100%)	Audit (idéal: 100%)	Achats (idéal: 100%)	EPIN* (maximum: 6)	Déliement (idéal: 100%)
INDICATEUR 9B.	81%	81%	81%	0%		
INDICATEURS 9A ET 10.					Non disponible	96% ▲

* Evaluation des politiques et institutions nationales

4. Partenariats inclusifs pour le développement

Indicateurs 2 et 3. Favoriser les partenariats inclusifs pour le développement

Le plus souvent, les OSC et le secteur privé ne sont consultés que pour des raisons spécifiques et de façon ponctuelle. Les OSC et le gouvernement n'entretiennent pas systématiquement de relations qui leur permettraient d'établir conjointement des priorités et des arrangements en matière de coopération pour le développement. Cependant, le gouvernement travaille en collaboration avec les OSC pour des projets cofinancés dans le cadre du Comité mixte gouvernement-partenaires, et sur les ODD. Quant à elles, les OSC recherchent la coopération des partenaires lors d'occasions spécifiques ou du fait de leur lien privilégié avec le gouvernement. L'accès aux informations du Gouvernement gabonais n'est pas si facile, même si une

loi garantit l'accès libre aux données statistiques. Il n'existe pas d'initiatives de renforcement des capacités systématiques qui inciteraient une implication plus constructive des différentes parties prenantes, on ne compte que des initiatives spécifiques telles que le programme PAGOS (axé sur la gouvernance) financé par l'UE. Certains programmes se terminent prématurément en raison d'un manque de suivi et de soutien régulier, comme le PROGREANE, un programme visant à renforcer les capacités des acteurs non gouvernementaux. Comme le nombre d'OSC professionnelles reste très limité, il n'existe aucun processus pour contrôler la transparence et la redevabilité mutuelle. La majorité des OSC opèrent avec des

bénévoles, ce qui rend la surveillance axée sur les résultats difficile. Certaines OSC soumettent au gouvernement des rapports annuels sur leurs activités. Il existe une volonté politique de collaborer avec le secteur privé au moyen d'ateliers mixtes de renforcement des capacités, d'organisation de forums économiques et de réunions tripartites. Récemment, le gouvernement a organisé une réunion stratégique avec les grandes entreprises pour discuter de la croissance économique, de l'emploi et de la résilience économique dans le contexte de la chute des prix du pétrole. Bien que le gouvernement comprenne bien les défis et les besoins du secteur privé, il n'a pas la capacité de construire et de surveiller les partenariats public-privé.

Indicateur 8. Égalité homme-femme

Aucun système ne suit actuellement les allocations budgétaires relatives à l'égalité entre les sexes et

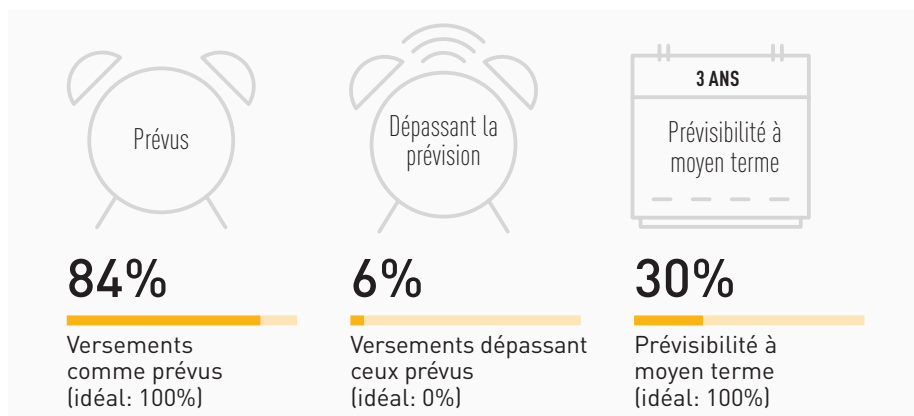
l'autonomisation des femmes. De même, aucune déclaration officielle n'a été prononcée en faveur de l'égalité entre les

sexes et de l'autonomisation des femmes.

5. *Transparence et redevabilité*

Indicateur 5. La coopération au développement est plus prévisible

Selon les données fournies, 84 % de la coopération au développement en 2015 a été versée comme prévu. Tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux (à l'exception de la Banque mondiale, qui avaient un taux de 31 %) ont complété leur plan de versement. La prévisibilité à moyen terme était de 30 %, la plus grande partie du plan prospectif de dépenses n'étant communiquée que pour l'année 2016 mais pas au-delà. Cela pourrait s'expliquer par les élections tenues en 2015 et 2016.



Indicateur 7. Redevabilité mutuelle

Le pays n'a pas de politique sur le financement public du développement ni de document cadre et les relations sont gérées de façon bilatérale. En outre, depuis 2014, aucune base de données n'a été utilisée pour suivre l'APD ni même d'autres financements extérieurs pour

le développement. Toutefois, le Comité mixte a entrepris un examen de l'APD en 2014, suivi d'un examen qualitatif des résultats obtenus en ce qui concerne les indicateurs clefs du Partenariat mondial, et les résultats ont été rendus publics. De plus, les réformes envisagées visent

à moderniser le système de coopération au développement en mettant l'accent sur l'adoption d'une politique sur le financement public du développement, la modernisation du cadre institutionnel et l'amélioration du système d'information.

Priorités nationales pour l'avenir

“

La prochaine étape pour le Gabon est de développer un cadre de coordination de la coopération pour le développement afin de diffuser les bonnes pratiques de coopération efficace dans le contexte de la redevabilité mutuelle. Il importe que le Président du Comité directeur du Partenariat mondial soumette au Premier Ministre du Gabon un résumé des enseignements tirés au cours du deuxième cycle de suivi et l'invite à renforcer la responsabilité du gouvernement pour établir des partenariats inclusifs (meilleure implication de l'administration) ; à renforcer l'autorité du Comité mixte en allouant des ressources humaines et financières substantielles ; à moderniser le cadre de coordination ; et à établir un lien clair entre le Comité directeur du partenariat mondial et le mécanisme de promotion des investissements du PSGE. Le nouveau cadre de coopération devrait se concentrer sur trois éléments clefs : une politique efficace en matière de financement public pour le développement ; une révision du cadre institutionnel actuel (repositionnement du Comité mixte, création d'un neuvième CCG et amélioration des procédures d'exécution) ; et l'amélioration du système d'information (acquisition d'une plate-forme de gestion pour le financement public pour le développement). Le Président du Comité directeur du Partenariat mondial pourrait également utiliser le personnel local du PNUD pour mieux appuyer les principes d'appropriation dans le contexte d'une coopération efficace pour le développement, par exemple en communiquant avec d'autres partenaires et en partageant les leçons tirées du deuxième cycle de suivi. Enfin, le renforcement des liens entre la CEA et l'unité de coordination au sein du Comité mixte améliorerait certainement le suivi de l'efficacité de la coopération au développement.

”

Symolin Ondo Metoo
Coordonnateur national
Gouvernement du Gabon

Clause de non-responsabilité Ce document a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre d'une participation volontaire au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et, pour la section consacrée au Contexte du pays, à partir d'autres informations librement accessibles en ligne. Les points de vue exprimés ici ne peuvent être utilisés ou cités en tant que source officielle d'informations du PNUD.

Par commodité, le terme « pays » est utilisé pour désigner les pays et territoires ayant participé au deuxième cycle de suivi. Le fait de participer à cette procédure et d'être mentionné en tant que participant dans le présent document n'affecte en rien le statut ou la reconnaissance au niveau international d'un pays ou d'un territoire donné.